

L'ordre du jour appelle le 3^e tour de scrutin pour l'élection des sénateurs par l'Assemblée nationale.

Ce scrutin est clos sans avoir donné lieu à aucun incident.

M. de Valfons demande que la commission du budget dépose son rapport sur la proposition qu'il a présentée relativement aux prêtres desservants.

M. Mathieu-Bodet répond que M. Delsol, rapporteur, déposera prochainement le rapport en question.

L'Assemblée commence la discussion de la proposition relative aux bouilleurs de cru.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est suspendue à 6 heures, en attendant le résultat du scrutin pour la nomination des sénateurs.

Le scrutin sénatorial, proclamé à 7 h. 30, a eu les résultats suivants :

La majorité absolue était de 345.

Ont été élus :

Liste de la droite : M. Kolb-Bernard, 346 voix.

Liste de la gauche : MM. Baze et Humbert, 34 voix ; Chadois, Pajot et Tréville, 348 ; Dumon, Théry, 350 ; Corneille-Lucinière, 351 ; Franchie, 353 ; La Roquette, 357.

La moyenne de la liste de la gauche est supérieure à celle de la liste de la droite.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mardi 14 courant, à 7 h. 1/2 du soir. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1^{er} Rapports de commissions;

2^e Demande de subvention pour la société St-Augustin;

3^e Demande du sieur Leveugle tendant à obtenir une pension entière au collège;

4^e Allongement du pont du chemin vicinal des Trois-Ponts au Sartel, sur le Trichon;

5^e Entretien des propriétés communales pour 1876;

6^e Vote d'un crédit pour renouvellement de tentures au salon municipal;

7^e Renouvellement de plantations, demande de crédit;

8^e Remplacement d'éclairage à l'huile par le pétrole;

9^e Communication d'une lettre de M. le directeur des contributions indiquées au sujet de l'emploi d'un registre d'octroi;

10^e Communication au sujet de la rue de la Vigne;

11^e Demande d'un crédit pour sapeurs-pompiers.

Dans la séance d'avant-hier, deux députés du Nord, MM. Corne et Roger, appartenant aux groupes de gauche, étaient nommés sénateurs. Dans la séance d'hier, trois autres députés du Nord ont été également élus. Ce sont : M. Kolb-Bernard, qui était porté sur la liste de la droite, et MM. Pajot et Théry, qui étaient portés sur la liste de la gauche, en vertu de l'alliance conclue entre les groupes républicains et douze membres de l'extrême droite.

Voici une nouvelle liste officielle d'officiers de l'armée territoriale, nommés par décret des 3 et 7 décembre, dans le Nord et le Pas-de-Calais :

Sous-lieutenants de réserve : MM. Brunet, train d'artillerie ; — Carlier, équipages ; — J.-B. Agache, 15^e d'artillerie ; — L. Bacquet, id. ; — Louis Bequet, 27^e — Bonnaire, id. — Boucharry, id. — Broqué, 15^e, id. — Caby, id. — Caillaret, id. — Caudrelier, 27^e — Caullet, 15^e — Devraire, id. — Dewitte, 27^e — Dordain, 15^e — Dufrénois, 27^e — Duyillard, 15^e — Guérin, id. — Laurens de Waru, comptera pour ordre à la suite du 27^e — Lebez, 15^e — Lefebvre, 27^e — Levaloux, — Luttin, 15^e — Panier, 27^e — Nicolle, 15^e (Dunkerque) — Despinoy, id. — Longuet, 27^e.

Armée territoriale : MM. Huard, vé-

cieux, la lèvre maussade, comme une femme qu'on dérange au milieu de ses plaisirs pour la convier à une corvée inattendue.

Elle était rajeunie, peinte avec art, vêtue avec goût, toujours un peu vulnérable d'attitudes, mais incontestablement belle.

Dans sa main, elle roulait distraitemen la carte d'Odette.

Le premier salut des deux femmes fut d'une étrange froideur. Les yeux de Coraly, toutefois, s'allumèrent aussitôt d'une flamme inquiétante. Il y eut un éclair dans ceux d'Odette, un seul, qui s'éteignit aussitôt.

Coraly s'étendit gracieusement sur l'ottomane, prit un temps, et d'une voix sèche :

— Madame, dit-elle, je suis à me demander depuis quelques minutes ce qui nous vient l'honneur de votre visite. Deux années d'abstention nous avaient fait supposer que vous gardiez un bien mauvais souvenir du château de Montchenet.

— Vous vous trompez, madame, répondit Odette, Montchenet m'a toujours été cher; mais je ne m'y savais pas aimée.

— Voilà qui n'est pas aimable. Peut-être devrais-je dire : voilà qui est ingrat. Est-ce le mariage qui vous a

témoins, à Valenciennes, cavalerie de l'armée territoriale ; — Hélin, id. à Béthune.

On signale un mariage important dans une ancienne famille originaire du Nord. Le prince de Berghes, capitaine de cavalerie, épouse Mlle de Boisgelin.

Les princes de Berghes-Saint-Winock

descendent en ligne directe des anciens châtelains et vicomtes de Berghes-Saint-Winock, issus eux-mêmes de sang royal; car ils sont réputés avoir une origine commune avec saint Winock, abbé de Wormoudi, et mort en 717, lequel était fils du roi breton Hoewel III. Leur généalogie date des premières années du IX^e siècle.

Le jeune prince de Berghes, le futur mari de Mlle de Boisgelin, est né le 23 mai 1849. Il est fils de Eugène, vicomte et prince de Berghes, né en 1822, et de Gabrielle, fille du baron Seilliére.

Le prince de Berghes a été attaché à la maison militaire du maréchal MacMahon; jusqu'à ces derniers temps, où il a été promu au grade de capitaine.

Mlle de Boisgelin appartient à une ancienne famille de l'Anjou. Son père est beau-frère de M. de Clercq, député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale.

Le tribunal civil de Béthune a rendu, le 10 décembre, son jugement dans l'affaire Le Breton-Dulier contre la Société dite de Courcelles-lez-Lens, annulant les statuts et les délibérations d'assemblée générale des actionnaires de Courcelles-lez-Lens.

Faut être fier de ses droits, mais faut être poli. Dernièrement un colporteur de charbon de la rue d'Archimède passait à l'octroo avec sa voiture à vide; un préposé, le sieur Wacrenier, un employé qui fait son devoir, s'avance pour visiter la voiture. Ce voyant le marchand de charbon prendre le rouge et se mettre à apostrophier le bon préposé avec des mots qui feraient croire qu'il a quelquefois exercé le métier d'exécuteur des basses-œuvres. Il a été puni d'un procès-verbal, ce n'était que juste.

Dans l'avant-dernière nuit un vol de quatre gradiées feuilles de plomb a été commis dans un bâtiment en voie de construction au Fontenoy et appartenant à un fabricant de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Voleur inconnu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi, vers onze heures du matin, dans une salle basse du Palais-de-Justice, à Douai. Le feu s'est communiqué au parquet par le tuyau d'une bouteille de chaleur, mise en contact avec une gite.

Un incendie s'est étendu au-dessous du plancher, sur une longueur d'environ un mètre. Si le feu s'était développé la nuit, les dégâts eussent été très-considérables. Avec l'aide de l'architecte de la ville, le capitaine commandant des sapeurs-pompiers, M. Thumerelle, en faisant enlever quelques planches, a pu se rendre maître des flammes.

Deux sapeurs sont arrivés immédiatement, avec une pompe, sur le lieu du sinistre.

Nous croyons devoir rappeler à cette occasion les règlements concernant les incendies, trop souvent mis en oubli; ainsi l'article 5 du règlement municipal du 20 messidor an XIII, a prescrit que tous tuyaux de poêle ou d'étuve, traversant une boiserie, soient entourés d'un décimètre de maçonnerie.

Voici quelques détails au sujet de l'incendie de la rue de l'Arsenal, à Hesdin, dont nous avons parlé hier :

— C'est dans le magasin de M. Joseph Bouiche, marchand quincaillier, que le feu a pris naissance. Il est attribué à l'imprudence de quelque fumeur qui, la veille, aura jeté un bout de cigarette mal éteint sur des marchandises, où le feu aura couvé jusqu'au lendemain matin.

— La partie, couverte par une assurancée, s'élève à 2 700 francs; elle consiste principalement en articles pour la confection des parapluies.

Voici les principales affaires jugées hier par la troisième chambre correctionnelle de Lille :

entreposés dans un hangar d'attente. S'il n'avait fait mine de fuir, on ne l'aurait jamais soupçonné. Mis en présence du chef de gare et du chef de la poste voisine, il a fait des aveux auxquels, depuis son arrestation, il a opposé des dépositions trop tardives, hésitantes et trop imprécises. Ce facteur a quatre enfants.

Nous avons annoncé que Leprétre, le frère de Saint-Omer, venait d'être ramené à Saint-Omer, après avoir subi à Paris, à Sainte-Anne, l'examen des docteurs aliénistes Blanch et Delsol. Comme on le suppose, son séjour dans la capitale n'a pas manqué d'attirer les visites des reporters et nous emprunter à plusieurs de leurs chroniques les détails suivants :

Aussitôt arrivé, il a été conduit à St-Anne, où il a été enfermé dans le quartier d'observation.

Il a été réuni les aliénés dont la folie n'est pas encore régulièrement constatée, et qui doivent subir un examen médical.

Leprétre a été installé dans une petite cellule, portant le numéro 24 et s'est mis aussitôt à apprendre le règlement de la maison, qu'il savait par cœur au bout d'un jour. On lui avait donné pour distraction un Télescopique.

Leprétre, malgré son calme, est atteint à un haut degré du délire de la personnalisation. La manière dont il raconte son histoire le prouve assez.

— Sa sœur, dit-il, lui avait pris 12 francs, ce dont il la punition un jour par un vigoureux soufflet; ce soufflet amena l'intervention de la gendarmerie. On le conduisit à Saint-Omer, dont le maire, qui enviait sa place de berger, était son ennemi personnel. Aussi, le fit-on immédiatement entrer comme fou à l'hôpital. Là, tout le monde chercha à lui nuire, soit en lui mettant des substances amères dans ses aliments, soit en voulant l'attacher à son lit. Un jour, la sœur de la salle où il était, entra avec un paquet de cordes à la main... Leprétre comprit que c'était pour lui, prit la fuite, et grimpa sur sa tente.

Le prétre ne manifeste aucune hostilité contre les fonctionnaires qui ont fait tirer sur lui.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi, vers onze heures du matin, dans une salle basse du Palais-de-Justice, à Douai. Le feu s'est communiqué au parquet par le tuyau d'une bouteille de chaleur, mise en contact avec une gite.

Un obit solennel du mois sera célébré le mardi 14 décembre 1873, à 10 heures 1/2, (les lundis à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame), pour le repos de l'âme de M. Salvani, qui a chanté avec une ampleur et une justesse de voix remarquables les deux premiers actes du chef-d'œuvre de Rossini, si l'on excepte cependant le duo avec Mathilde « Il est donc échappé » où le chanteur, abusant de l'émission du son en voix de tête, n'a pas été à la hauteur de ses débuts.

Nous devons réservé notre appréciation pour la fin de l'opéra et la scène « Asile héritier » que nous n'avons pu entendre faute de temps.

Madame Raison a obtenu des bravos meritis après le grand air « Sombres fortes ».

Mesdames Cardo et Delas se sont véritablement distinguées dans le ballet sur la mélodie « Toi que l'oiseau » mais elles n'ont pu réussir à nous faire prendre le change sur l'insuffisance par trop flagrante de Mesdames des Chœurs.

Rendons, en terminant, à l'orchestre les éloges auxquels il a droit.

Concours de diamants. — Lundi 14 décembre, à huit heures du soir.

— Étude de carbones; diamant, à sa nature, son prix, sa couleur, sa taille, son brillant, sa forme, sa densité, sa dureté, etc.; noir animal ou charbon d'Allemagne, etc.

Notre... — Le professeur fera ensuite une étude spéciale des variétés de carbones employées comme combustibles.

Prix de revient des viandes

PRODUITS D'EXTRAIT COMPRIS.

	kg.	fr.	kg.	fr.
Boeuf	1.70	1.44	1.42	0.79
Jache	1.60	1.22	0.90	0.00
Taurau	0.00	0.00	1.60	1.48
Veau	1.98	1.60	1.65	1.48
Monton	1.70	1.45	1.65	1.48
Porc	1.70	1.65	1.65	1.48

Roubaix, le 4 Décembre 1873.

Le Maire de Roubaix.

G. DESCAT.

Grand Théâtre de Lille

LE GENDRE DE M. POIRIER

GUILLAUME TELL

Après deux soirées orageuses au Grand-Théâtre, M. le Maire de Lille, dans un intérêt d'ordre public, a pris un arrêté qui interdit à MM. Anthelme Guillot et Théophile, de paraître désormais sur la scène. Depuis longtemps déjà la faveur du public et de la critique s'était écarter de ces deux artistes. M. Bonnefoy saura, nous en sommes sûrs, remplacer vite et avantageusement.

Très bonne soirée hier jeudi. Nous n'avons pas encore dit ici tout le bien que nous pensons de la troupe de comédie du Grand-Théâtre. Réparons aujourd'hui le temps perdu à l'égard de MM. Maugé et Séguin.

M. Maugé donne au personnage si admirablement peint du bonhomme Poirier toute sa ressemblance. M. Maugé, constante, est un artiste accompli, et l'on se souviendra longtemps à Lille de ses créations de Gatinais dans le Procès Veauradieu et de M. Perrichon dans son fameux Voyage.

M. Séguin, sans s'identifier autant avec le personnage du marquis de Presle que M. Maugé avec celui de M. Poirier, a déployé dans ce rôle de grandes qualités de diction qui ont forcé le spectateur à reconnaître en lui un véritable talent, sans pouvoir toutefois lui faire oublier la distance qui sépare le « cher garçon » de l'âge et de l'emploi des jeunes premiers.

Une seule audition ne nous permet pas de nous prononcer sur l'ensemble de l'exécution de Guillaume Tell. Nous ne pouvons adresser que des éloges à M. Salvani, qui a chanté avec une amplitude et une justesse de voix remarquables les deux premiers actes du chef-d'œuvre de Rossini, si l'on excepte cependant le duo avec Mathilde « Il est donc échappé » où le chanteur, abusant de l'émission du son en voix de tête, n'a pas été à la hauteur de ses débuts.

Madame Raison a obtenu des bravos meritis après le grand air « Sombres fortes ».

Mesdames Cardo et Delas se sont véritablement distinguées dans le ballet sur la mélodie « Toi que l'oiseau » mais elles n'ont pu réussir à nous faire prendre le change sur l'insuffisance par trop flagrante de Mesdames des Chœurs.

Rendons, en terminant, à l'orchestre les éloges auxquels il a droit.

Faits divers

<